



DECISION DU MAIRE

N° 024-2024

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre des dispositifs DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) ou DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) – Création d'un cheminement doux pour la montée du chef-lieu côté Pont-Jacob

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de sécuriser les accès piétons pour atteindre le chef-lieu reliant ainsi divers hameaux au chef-lieu où se situent les écoles,

CONSIDERANT que pour cette opération, une estimation prévisionnelle des travaux d'un montant de 338 370 € HT a été réalisée,

CONSIDERANT que la commune peut solliciter une subvention auprès de la Préfecture dans le cadre des dispositifs DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) ou DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) destiné à financer des projets d'investissements.

CONSIDERANT que cette aide est déterminée en fonction des caractéristiques du projet et du budget prévisionnel global,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention dans le cadre des dispositifs DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) ou DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) au taux de 20 % soit 66 000 € pour création d'un cheminement doux pour la montée du chef-lieu côté Pont-Jacob.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 4 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 12 avril 2024

Le Maire
Bruno FOREL

